



## NOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément aux directives de la loi Notre et aux articles L2313-1 et L5211-36 du CGCT, la présente note informe l'assemblée délibérante sur le contexte général dans lequel s'inscrit le SICTOM et les éléments financiers relatifs au compte administratif 2023, intégrant les principaux indicateurs financiers relatifs à la santé financière de la collectivité.

### Contexte général :

Dans un contexte économique difficile avec une croissance très limitée (+0,8%) et une inflation qui est restée élevée (+6%), le SICTOM a réussi à maintenir de bons résultats de clôture grâce la combinaison de deux facteurs : un tonnage de déchets à traiter moins important que prévu et des recettes de prestation aux professionnels en hausse grâce à la revalorisation des tarifs permettant d'approcher les coûts réels supportés par la collectivité.

Par ailleurs, l'installation d'un contrôle d'accès en déchèterie a permis d'encaisser des recettes supplémentaires et d'écarter les gisements en provenance de producteurs hors territoire.

A contrario, la chute des cours de revente des matériaux par rapport à 2021 et 2022 tend à dessiner un retour à des prix plus conformes au marché réel.

L'ouverture effective du nouveau centre de tri OEKOTRI en Avril 2023 a permis au SICTOM d'appliquer pleinement les nouvelles consignes de tri.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le CA 2023 se solde par un excédent de fonctionnement de 1 192 838,04 €, en amélioration par rapport à 2022.

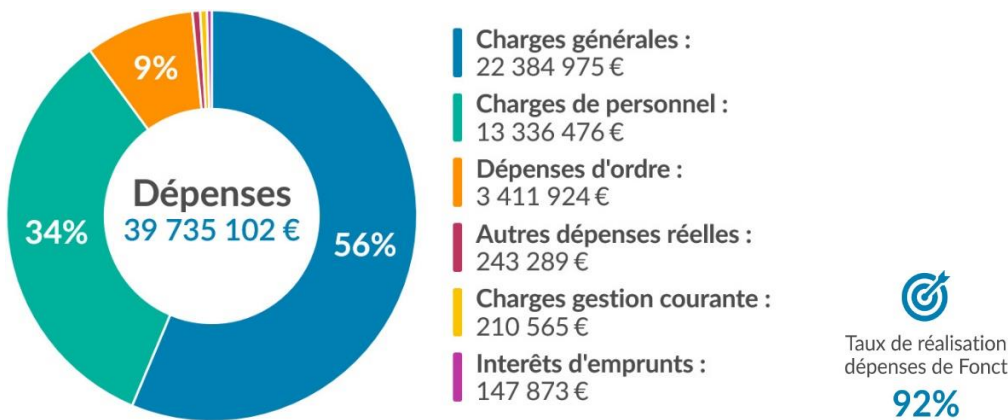
Cette santé financière a été permis par la conjonction de deux phénomènes : la baisse du tonnage des ordures ménagères (moins de dépenses) et la revalorisation des tarifs aux professionnels et la forte revalorisation des bases fiscales (amélioration du niveau des recettes). La poursuite de la consolidation des comptes dans le temps est une priorité. Elle permet au SICTOM d'envisager sereinement les investissements nécessaires à venir.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement courant, regroupées au sein du chapitre 011, augmentent de 2 431 K€, soit 12,18 % par rapport à 2022. Les principales augmentations sont liées à la revalorisation des marchés, l'externalisation en cours d'année de la prestation de tri, la hausse de l'électricité et la TGAP.

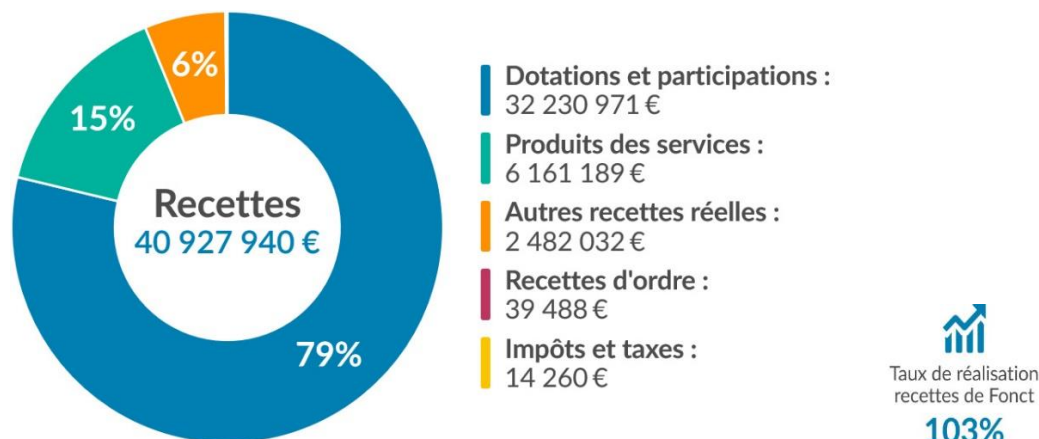
Le Chapitre 012 n'a pas évolué entre 2022 et 2023 du fait du transfert, en cours d'année, du personnel du centre de tri vers URBASER. L'enveloppe budgétaire a été maîtrisée, notamment grâce à un taux d'absentéisme particulièrement bas, résultat des actions mises en place par le service RH.



## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement augmentent de 3 001 K€ entre 2022 et 2023, principalement grâce à une forte revalorisation des bases de TEOM de + de 7%, et une révision générale des tarifs applicables aux professionnels, inchangés depuis 2016.

A remarquer : une baisse très importante des recettes de revente des matériaux suite à la chute des cours de ces matières.



En fonctionnement, l'exercice 2023 se clôture sur les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : 39 735 102,89 €

Recettes de fonctionnement : 40 927 940,93 €

**Résultat de clôture : 1 192 838,04 €**

Un résultat cumulé de 5 560 421,40 € et une affectation du résultat au compte 1068 du BP 2024 de 700 000 €.

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2023**

Chapitre	Libellé_Chapitre	CA 2023
011	Charges à caractère général	22 384 975,25
012	Charges de personnel	13 336 476,71
65	Autres charges de gestion courante	210 565,52
66	Charges financières sur emprunts	147 873,04
67	Charges exceptionnelles	204 287,83
68	Dotations et provisions	39 000,00
45	Opérations sous mandat	0,00
042	Dotations aux amortissements	3 411 924,54
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>39 735 102,89</b>
	<i>Dont Dépense réelles de fonctionnement</i>	<i>36 323 178</i>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2023**

Chapitre	Libellé_Chapitre	CA 2023
013	Atténuation de charges	183 537,82
70	Produits des services + domaine	6 161 189,12
73	Impôts et taxes	14 260,00
74	Participations et subventions	32 230 971,00
75	Autres produits de gestion courante	2 255 649,24
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	42 845,52
045	Opérations sous mandat	0,00
042	Reprise amortissements et provisions	39 488,23
79	Transfert de charges	0,00
	<i>Excédent antérieur reporté :</i>	
	<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>40 927 940,93</b>

**BALANCE**

**CA 2023**

	<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	39 735 102,89
	<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	40 927 940,93
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 192 838,04</b>

Excédent N-1: 4 367 583,36

Excédent cumulé: 5 560 421,40

**Affectat° résultat 700 000,00**

Excédent N+1 : 4 860 421,40

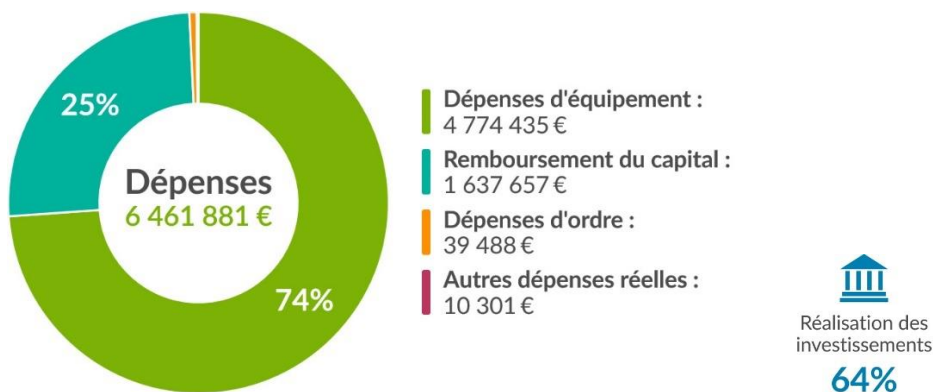
## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

Le montant total des investissements s'élève à 6 462 K€ (hors remboursement de la dette) dont les principales dépenses se répartissent de la manière suivante :

Matériels de pré collecte :	1 060 K€
Matériels et Travaux en déchèteries :	1 780 K€
Déchèterie des Moulières :	1 600 K€
Véhicules et matériels industriels :	2 400 K€
Convention réalisation Tvx RD 28 :	170 K€
Remboursement de la dette :	1 638 K€

Le taux de réalisation des investissements 2023 est de 64%, allant jusqu'à 81% si l'on intègre les Restes à réaliser (RAR). Ces derniers, d'un montant de 1 830 K€, sont inscrits au BP 2024.



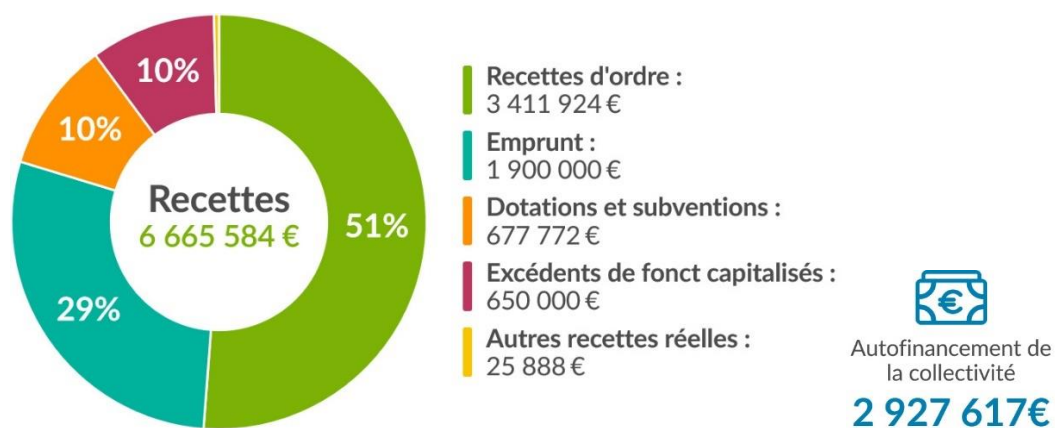
## RECETTES

Le financement des investissements a été assuré par :

Les dotations aux amortissements :	3 411 K€
L'affectation du résultat :	650 K€
Le FCTVA :	422 K€
Les subventions :	256 K€
L'emprunt :	1 900 K€

En investissement, l'exercice 2023 se clôture sur les résultats suivants :

Dépenses d'investissement :	6 461 881,03 €
Recettes d'investissement :	6 665 584,15 €
<b>Résultat de clôture :</b>	<b>203 703,12 €</b>
Résultat cumulé :	1 178 852,36 €



**DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2023**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé_Chapitre</b>	<b>CA 2023</b>
001	Déficit d'investissement reporté	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	39 488,23
041	Opérations patrimoniales	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 637 657,22
20	Immobilisations incorporelles	134 037,68
204	Subventions d'équipement versées	170 290,91
21	Immobilisations corporelles	2 970 432,37
23	Installations matériel et outillage technique	1 499 674,62
26	Participations et créances à des participations	10 300,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>6 461 881,03</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2023**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé_Chapitre</b>	<b>CA 2023</b>
001	Excédent d'investissement reporté	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 411 924,54
041	Opérations patrimoniales	0,00
10	Excédent de fonctionnement capitalisés	1 071 828,34
13	Subventions d'investissement	255 944,70
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 886,57
26	Participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations sous mandat	0,00
	<b>Total des recettes des d'investissement :</b>	<b>6 665 584,15</b>

**BALANCE**

**CA 2023**

	<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	6 461 881,03
	<b>Total des recettes des d'investissement :</b>	6 665 584,15

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

**203 703,12**

## ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

### ETAT DE LA DETTE

Le montant remboursé en 2023 au titre de la dette se décompose de la manière suivante :

- Capital : 1 637 657,22 €
- Intérêts, frais et ICNE : 147 873,04 €

L'encours de la dette au 31/12/2023 est de 12 696 697 €

### PRINCIPAUX RATIOS DU CA 2023 :

Epargne brute (RRF-DRF) : 4 565 274 €

Taux d'épargne brute (épargne brute/RRF) : 11,17%

Epargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital de la dette) : 2 927 617 €

Ratio de rigidité (Chap 012 +annuité dette) /recettes de fonctionnement : 0,37 (*doit être inférieur à 0,58*)

Ratio d'endettement (encours dette/RRF) : 31,05% (*doit être inférieur à 100*)

Capacité désendettement (encours dette/épargne brute): 2,78 (*doit être inférieur à 10*)